



Bulletin Agro-Météorologie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE (www.ma.gouv.ml)-MINISTÈRE DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE (www.mep.gouv.ml)

12 Juin 2018

DECADE DU 1er AU 10 JUIN 2018



Situations météorologique et hydrologique

La décade du 1er au 10 juin 2018 a été caractérisée par une rentrée de l'air humide sur tout le pays.

Les quantités de pluie qui en ont résulté, ont été déficitaires excepté le Sud des régions de Kayes et Sikasso, le Sud-Est de celle de Koulikoro, le Nord des régions de Ségou et Mopti ainsi que les régions de Gao et Kidal où elles ont été normales à excédentaires.

Cependant, ces quantités de pluie ont été supérieures à celles de 2017 pour la même période excepté le Nord des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et, l'extrême Sud de la région de Mopti et la région de Taoudénit où elles ont été déficitaires.

Le cumul des pluies recueillies du 1er mai au 10 juin 2018 reste toujours inférieur à la moyenne de la période 1981-2010 et à celui de 2017 dans la plupart des stations d'observations météorologiques, excepté la région de Mopti, Gao et Kidal.

La situation hydrologique de la première décade du mois de juin a été marquée, par la poursuite de la baisse de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako et Koulikoro où il a été observé une légère montée due aux débits d'eau turbinés de la

retenue de Sélingué.

Le déstockage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Les cours d'eau secondaires de la Falémé à Gourbassy et du Bakoye à Oualia sont à sec. Les hauteurs moyennes décadaires sont inférieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau.

Les hauteurs moyennes observées sont inférieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Bamako et du Sénégal à Kayes.

Etat des cultures et Situation phytosanitaire

Au plan agricole les activités en cours sont la préparation du sol, le transport de fumures organiques, labours- semis dans certains cercles, la sensibilisation des producteurs pour l'application de l'opération de mise en place des intrants et l'entretien des matériels et équipements agricoles.

Sur le plan phytosanitaire, le suivi phytosanitaire a concerné les cultures maraîchères, fruitières et de décrue. La situation phytosanitaire reste relativement calme dans toutes les régions. Les principaux nuisibles observés ont été:



♦ Les Sautériaux

Des attaques dues aux sauteriaux (*Zonocerus variegatus*) ont été observées sur les cultures maraîchères (Patate douce), les bananiers et les jachères dans la région de Koulikoro (Kati et Dioïla). Les densités étaient de 1 à 6 ind/m² avec des dégâts faibles de défoliations sur les cultures.

Sur une superficie totale de **15,50 ha** prospectés, **15,50 ha** ont été infestés par les sauteriaux et ont fait l'objet de traitement avec le Décis 12,5% CE et le Cyflane 50% CE à la dose d'1 Litre/ha.

♦ Les Coléoptères

Des espèces de coléoptères (*Nisotra uniformis*) ont été observées sur les cultures maraîchères (gombo) dans la région de Koulikoro (Dioïla). Leurs densités étaient de 1 à 5 ind/m² avec des dégâts légers de défoliation.



Sur **0,50 ha** prospectés, **0,50 ha** ont été infestés par les coléoptères et traités avec l'application des méthodes alternatives de lutte appropriée (Eau savonneuse + extrait de neem).

♦ Les Chenilles

Les espèces de chenilles (*Spodoptera sp.*) ont été constatées sur les cultures maraîchères (patate douce) dans les régions de Koulikoro (Koulikoro-souban). La densité était de 1 à 4 ind/m² avec des dégâts faibles à moyens de défoliation.

Sur une superficie de **0,50 ha** prospectés, **0,50 ha** ont été infestés par les chenilles et traités par l'application des méthodes alternatives de lutte appropriée (Eau savonneuse + extrait de neem).

♦ Les Autres insectes nuisibles

Des attaques localisées de mouches blanches (*Bemisia tabaci*) sur le piment et l'aubergine à Koulikoro; les hemiptères (*Empoasca sp.*) sur l'aubergine à Dioïla et la cochenille farineuse (*Rastrococcus sp et pseudococcus sp.*) sur le manguier et l'oranger à Kati ont également été observées dans la Région de Koulikoro. Leurs densités allaient de faibles à moyenne avec des dégâts faibles.

Sur une superficie de **2 ha** prospectés, **2 ha** ont été infestés par les autres insectes nuisibles et traités par l'application des méthodes alternatives de lutte appropriée (Eau savonneuse + extrait de neem)

Situation du criquet pèlerin

La situation du Criquet pèlerin durant la décade est restée calme sur l'ensemble du territoire. Les conditions écologiques sont toujours défavorables au développement de l'insecte. Aucune signalisation de Criquet par le réseau de remontée de l'information n'a été enregistrée.

Cependant, les individus solitaires présents dans les aires grégaires continuent leur survie sur les ligneux. La présence de ces solitaires ne présente aucune menace.

Situation Pastorale

Etat des Pâturages : Cette première décade a été caractérisée dans l'ensemble, par une amélioration progressive de l'état des pâturages (herbacés et aériens) dans les zones agro-pastorales du sud. La régénération du tapis herbacés évolue au rythme de l'installation des pluies. Dans les zones agro-pastorales la régénération du tapis herbacé n'a pas commencé.

Conditions d'abreuvement : Les conditions d'abreuvement sont satisfaisantes dans les zones offices, au niveau des fleuves et des barrages de retenues d'eau et passables à mauvais dans les zones exondées excepté certaines localités des zones agro-pastorales de la région de Sikasso où elles sont bonnes grâce au remplissage de certaines mares suite à la pluviométrie enregistrée.

Etat d'embonpoint des animaux: L'état d'embonpoint des animaux est passable dans l'ensemble dans toutes les zones agro-pastorales du pays, et passable à mauvais dans les régions du nord du pays (Kidal, Gao, Tombouctou, Taoudénit et Ménaka).

Mouvements des animaux : La remontée des troupeaux transhumants vers les zones de concentration d'hivernage n'a pas été signalée, ils sont toujours dans les zones de concentration de saison sèche. Les troupeaux sédentaires sont sur les territoires villageois respectifs.

Situation Zoosanitaire

Au cours de la première décade du mois de Juin 2018, les vaccinations se sont poursuivies contre les différentes maladies et ont concerné surtout la Péripleumonie contagieuse bovine, les maladies charbonneuses, les pasteurelloses, les maladies de la volaille, la peste de petits ruminants etc.

Le cumul des réalisations du 1er mai au 10 juin s'élève à **3 435 659** animaux toutes espèces confondues soit un taux de **6,06%** par rapport à la prévision annuelle (**56 680 830** animaux)

Les réalisations obtenues au cours de la décade sont **408 626** animaux, toutes espèces confondues. En effet ont été vaccinés :

-1743 têtes de bovins contre la Péripleumonie Contagieuse Bovine (PPCB) ;

-3002 têtes d'ovins caprins contre la peste des petits ruminants (PPR) ;

-17705 bovins contre la pasteurellose bovine ;

-114964 sujets de volailles contre la maladie de Newcastle ;

Pendant la 1ère décennie du mois de Juin, il a été signalé dans les régions de Mopti, Koulikoro, Ségou et Sikasso des suspicions de foyers de fièvre aphteuse notamment dans les cercles de Douentza;

Barouéli ; Ségou ; Tominian ; Sikasso et Kolondièba. Les communes concernées sont : Hombori, Mondoro ; Hairé ; Djaptodji ; Douentza ; Baguineda ; Sanando ; Pélengana ; N'Gara ; Lanfiala koula ; Kignan ; Farako et Kadiana.

Situation Halieutique

Situation halieutique

Cette décennie a enregistré une quantité de poissons pêchés de 1629 tonnes contre 1604 tonnes à la décennie précédente soit une hausse de 1,54% par rapport à la précédente. Ces captures ont été collectées au niveau des mares, des autres plans d'eau empoissonnés, les lacs de Manantali, de Sélingué et le delta central du Niger.

Les différentes espèces de poissons couramment rencontrées dans les captures sont :



Tilapia sp (n'teben), *Auchenoglanis sp* (korokoto), *Hydrocynus brevis* (wuludyège), *Mormurus sp* (nana), *Clarias sp* (manogo), *Labeo sp* (baman), *Lates niloticus* (Saalé), *Synodontis sp* (konkon), *Bagrus sp* (samou)...

Les prix moyens de certaines espèces de poissons d'eau douce ont connu au cours de cette décennie une légère baisse au niveau des points de vente du District de Bamako et une hausse à Mopti.

Au niveau des principaux marchés de Bamako, les prix moyens des poissons de mer congelés relevés se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus sp*): 1180FCFA/kg, Machoiron (*Aruis sp*): 1160 FCFA/kg; Sardinelle (*Sardinella sp*): 500 FCFA/kg.

Situations des marchés agricoles/alimentaire

L'évolution des prix des céréales de cette décennie du 1er au 10 juin 2018 ne se démarque pas significativement de celle de la décennie écoulée. En effet, elle se caractérise par la stabilité des prix, parsemée de quelques légères fluctuations par endroits. Celles-ci sont des hausses pour les céréales sèches et des baisses pour le riz local Gambiaka dans la zone de l'Office du Niger. S'agissant des variations de prix enregistrées aux autres niveaux de transaction, elles ne présentent aucune tendance

particulière. Malgré l'existence de problèmes sécuritaires en certains endroits du pays, les offres de céréales sur les marchés arrivent à satisfaire les demandes à travers le pays.

Au cours de la période, sur les marchés ruraux, les prix pratiqués ont été les suivants:

□ 175 F CFA le kilo pour le mil à Dioro et à Macina, 178 à Sirakorola, 180 à Dioïla, Bla, Dougouolo et à Monimpébougou, 185 à San, 190 à M'Pèssoba, Yorosso, Kiffosso et à Koro, 195 à Koury et 200 F CFA le kilo à Koutiala, Zangasso, Niono, Bankass, Diarrassagou et à Koulogon;

□ 165 F CFA le kilo pour le sorgho à Yorosso, 170 à Kiffosso, 175 à Dioïla, Koury, M'Pèssoba, Zangasso et à San, 180 à Sirakorola, Bla et à Dougouolo, 185 à Koutiala, 220 à Kita et 225 F CFA le kilo à Badinko;

□ 140 F CFA le kilo pour le maïs à Loulouni, Yorosso et à Kiffosso, 145 à Koury, 150 à Dioïla, M'Pèssoba, Zangasso, Bla et à Kiffosso, 155 à Koutiala et à Yanfolila, 175 à Kita et 185 F CFA le kilo à Badinko;

□ Et enfin 315 F CFA le kilo pour le riz local Gambiaka à Diakawèrè, 325 à Shiangou et à Sokolo, 330 à Dioro, 335 à Dogofri, 340 à Niono et 350 F CFA le kilo à Macina.

Au cours de la décennie sur des marchés ruraux de référence, les prix ont été les suivants :

□ 180 F CFA le kilo pour le mil à Monimpébougou, stable par rapport à la décennie dernière;

□ 175 F CFA le kilo pour le sorgho à M'Pèssoba, stable par rapport à la décennie dernière;

□ 145 F CFA le kilo pour le maïs à Koury, en stable par rapport à la décennie dernière;

□ Et 340 F CFA le kilo pour le riz local « Gambiaka » à Niono, en stable par rapport à la décennie dernière.

Les offres sur les marchés ruraux suivis par l'OMA sont de :

□ 516 tonnes pour le mil, en hausse cette décennie;

□ 198 tonnes pour le sorgho, en hausse cette décennie;

□ 146 tonnes pour le maïs, en baisse cette décennie;

□ 158 tonnes pour le riz local « Gambiaka » cette décennie contre 151 tonnes la décennie dernière, soit une hausse de +5%.

Les quantités de riz ayant quitté les zones de l'Office du Niger pour l'intérieur du pays ont été de 706 tonnes cette décennie contre 885 tonnes la décennie dernière, soit une baisse de -20%.

Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre :

□ 175 F CFA le kilo pour le maïs à Sikasso;

□ et 300 F CFA le kilo pour le mil à Kayes Centre.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre :

□ 350 F CFA le kilo pour les riz importé brisé et RM40 à Kayes;

□ et 400 F CFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 325 F CFA le kilo pour le riz local étuvé rouge à Mopti Digue et 450 F CFA le kilo pour le riz local Gambiaka à Koulikoro Ba.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade écoulée, les prix sont restés globalement stables. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 200 F CFA le kilo pour le maïs, 250 pour le mil, le sorgho et pour le maïs pilé, 300 pour les mil/sorgho pilés, 375 pour les riz importés brisé et RM40 thaïlandais et vietnamiens, 425 pour le riz local Gambiaka, 450 pour le niébé et 500 F CFA le kilo pour le fonio.

Par rapport à la même période de l'année dernière, les prix au consommateur des riz importés et local Gambiaka sont majoritairement en hausse. Il en est de même par rapport aux prix moyens des cinq dernières années. S'agissant des céréales sèches, leurs prix au consommateur sont également en hausse par



rapport à ceux de l'année dernière et par rapport aux prix moyens des cinq dernières années.

La Situation alimentaire.

La situation alimentaire reste globalement acceptable grâce à la disponibilité des réserves alimentaires moyennes dans les zones de production, un approvisionnement suffisant des marchés en céréales locales et importées mais souvent perturbé dans les

zones d'insécurité.

Cependant les niveaux de prix des céréales restent très élevés, les termes de l'échange sont en détérioration pour les pasteurs et agro pasteurs à cause surtout de la hausse des prix des céréales et de la baisse des prix des animaux en certains endroits.

La soudure alimentaire s'installe dans un contexte particulièrement difficile pour les personnes identifiées en situation de crise et d'urgence n'ayant pas bénéficié de l'assistance alimentaire.

L'exercice du Cadre Harmonisé d'analyse de la vulnérabilité a identifié pour la période de soudure 3 416 119 personnes en phase sous pression (soit 18,10 % de la population du pays) et 932 651 personnes (soit 4,94%) en phase crise à pire qui ont besoin d'une assistance alimentaire. Des distributions alimentaires gratuites de 28 202 tonnes et des appuis en aliments bétail sont prévus pour atténuer ces difficultés alimentaires.

Images de la première décade de juin 2018

□ **Pluviométrie** : L'installation des pluies se poursuit à travers le pays du Sud vers le Nord. Des hauteurs faibles à modérées ont été enregistrées au cours de la décade. Le cumul de pluies recueillies du 1er avril au 10 juin se situe dans la tranche de 20 à 50 pour la bande Nord du pays et 60 à 200 mm voire plus dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et de Sikasso. Comparé à la moyenne 2007-2016, le cumul pluviométrique du 1er avril au 10 juin est dans l'ensemble déficitaire à très déficitaire excepté dans les cercles de Kayes, Kadiolo, Ansongo, Diré, Niafunké, Tin Essako, Abéibara, le Sud de ceux de Rharous et de Ménaka et la région de Mopti où il est normal à excédentaire.

□ **Végétation** : La régénération du couvert végétal se poursuit timidement au rythme de l'installation de la pluviométrie notamment dans le Sud des régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso où des précipitations modérées à faibles ont été enregistrées. Par rapport à la moyenne 2007-2016, la production de la biomasse végétale dans ces zones est légèrement déficitaire. Ailleurs dans le pays, la régénération du couvert végétal est encore attendue.

□ **Début de la saison** : Les conditions idoines de démarrage de la saison agricole s'installent progressivement du Sud vers le Nord du pays. Au 10 juin 2018, les conditions favorables à l'installation de la saison agricole sont observées dans la région de Sikasso, le Sud de celles de Koulikoro, de Kayes et de Ségou ainsi que dans la région de Mopti. Comparée à une année médiane, l'installation des conditions idoines de démarrage de la campagne agricole est normale à tardive dans l'ensemble et précoce dans la région de Mopti et le nord-ouest de celle de Kayes. Ailleurs dans le pays, les conditions idoines de démarrage de la saison sont attendues.

☐ **Besoins des plantes en eau** : L'indice de satisfaction des besoins des plantes en eau montre un niveau globalement satisfaisant surtout dans l'extrême sud des régions de Sikasso, Koulikoro et de Ségou où les conditions de démarrage de la saison agricole sont réunies. Comparé à une année médiane, le niveau d'humidité résiduelle du sol est normal dans ces zones excepté par endroits notamment dans les cercles de Bougouni et de Kita où il est déficitaire.

Perspectives : (valables du 01 au 10 juin 2018)

Sur le plan météorologique, des activités pluvio-orageuses parfois isolées sont attendues au cours de la période du 11 au 20 juin sur l'ensemble du pays.

Sur le plan hydrologique, la baisse observée devrait se poursuivre normalement sur l'ensemble cours d'eau.

La visibilité sera fortement réduite par la poussière en suspension dans les régions de Tombouctou, Gao, Taoudénit, Kidal et Ménaka.

En ce qui concerne le Criquet pèlerin, avec le retour des pluies, on pourrait s'attendre à un début d'expression du potentiel végétal durant les périodes à venir qui offriront de meilleures conditions de vie pour les individus solitaires éparpillés dans les aires grégaires.

Sur le plan zoosanitaire, la poursuite de la vaccination des animaux contre les maladies infectieuses notamment les charbons (bactérien et symptomatique), les pasteurelloses (bovine et ovine-caprine), la peste des petits ruminants et les maladies aviaires.

Sur le plan alimentaire, la situation restera globalement acceptable, mais se dégradera progressivement à cause de la soudure marquée par l'amenuisement des réserves, l'accès difficile aux aliments pour les ménages pauvres surtout chez les personnes identifiées en crise et en urgence en l'absence de réponse immédiate.

Avis et Conseils (valables du 01 au 20 juin 2018)

1. Les paysans des cercles de Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kolondièba, Kangaba, Kita, Kéniéba et des localités de Bancoumana, Siby, Dangassa, Ouéléssébougou, Dialakoroba et Kéniérouba peuvent semer les mil/sorgho/maïs/arachide dont les cycles sont de 4 à 5 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juin atteint ou dépasse 10 mm. Ceux de Ségou et Bla peuvent semer les variétés de 4 mois au

plus avec le même cumul des pluies recueillies.

2. Les paysans du District de Bamako et des cercles de Koulikoro, Kati, Bafoulabé, Bankass et Koro peuvent semer les mil/sorgho/maïs/arachide dont le cycle est de 4 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juin atteint ou dépasse 20 mm.

3. Les paysans du cercle de San peuvent semer les mil/sorgho/maïs dont le cycle est de 3 mois dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juin atteint ou dépasse 10 mm.

4. Les paysans des localités de Fana et Dioïla peuvent semer le coton de 120 jours dès que le cumul des pluies recueillies pendant la décade du 11 au 20 juin atteint ou dépasse 20 mm. Ceux de Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kadiolo, Misséni, Kolondièba, Yanfolila et Kita peuvent le semer dès que le cumul des pluies recueillies atteint ou dépasse 10 mm.

5. Il est demandé aux brigades de veille, aux autorités locales, aux populations sédentaires et nomades de rester vigilantes, afin de signaler toute présence de Criquet pèlerin au cours de leurs déplacements.

6. Il est rappelé aux pêcheurs de prendre des mesures de protection contre les vents violents en ce début d'hivernage et de se conformer aux textes réglementaires en vigueur et aux conventions locales établies en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques.

7. Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- ☐ Déclarer toute suspicion de maladies animales aux autorités administratives, techniques et politiques.
- ☐ Mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire.
- ☐ Soumettre les animaux aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie)
- ☐ Prendre les certificats de vaccination des troupeaux effectivement vaccinés ;
- ☐ Se munir des certificats de vaccination ou des certificats sanitaires en cas de déplacements des animaux (transhumants, nomades).

Bamako, le 12 juin 2018 LE GTPA

Synthèse de M. DICKO

CELLULE DE COMMUNICATION